



UNSa Justice

Syndicat Majoritaire du CP-Perpignan

La gifle de trop !

Le vendredi 12 septembre 2025

Aujourd'hui, vendredi 12 septembre 2025 à 14h20, lors du mouvement promenade, un détenu espagnol particulièrement violent a de nouveau **lâchement agressé un collègue**. Alors qu'il réclamait son repas du soir en dehors des horaires habituels, il a porté un violent coup au visage à l'un de nos agents. Grâce à l'intervention rapide des collègues, l'individu a pu être maîtrisé et placé en prévention au quartier disciplinaire.

Rappelons que ce détenu n'en est pas à son premier coup d'essai :

- **Neuf procédures disciplinaires à son actif,**
- **Faits de violences, rébellion, insultes et menaces de mort,**
- **Multiples tentatives d'agression sur le personnel.**

Malgré ce passif lourd et connu de tous, aucune mesure adaptée n'a été prise (QI).

L'administration laisse ce type d'individu en détention classique, alors qu'il représente une menace permanente pour la sécurité des personnels.

L'UFAP UNSa Justice exige :

- Une sanction disciplinaire **exemplaire et immédiate,**
- **La comparution judiciaire** de cet individu pour répondre de ses actes,
- **Son transfert rapide** vers un autre établissement adapté à son profil, type **UDV,**
- **Que la sécurité des personnels soit enfin une priorité et non une variable d'ajustement.**

Ces agressions répétées ne sont pas des faits isolés : **elles illustrent la surpopulation et le manque de moyens**. De plus, certains profils violents et perturbés sont affectés, **en détention classique**, dans notre établissement pour un suivi par le Service Médico-Psychologique Régional (**SMPR**). Ils devraient pourtant être placés en Unité Hospitalière Spécialement Aménagée (**UHSA**), seule structure adaptée pour leur prise en charge.

L'UFAP UNSa Justice ne laissera pas les collègues seuls face à ces violences.

Pour marquer notre colère, un retard d'appel sera effectué demain matin à 6h30

Pour le bureau local,

Le secrétaire local Pierre Grousset et le secrétaire Adjoint Aurélien MISO

